

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : ADM
	Année : 2017
	N° Fonction : 205
	Version : 2

TITRE DE LA FONCTION
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES (H/F)

1. La fonction Directeur des Ressources humaines

Le Directeur des Ressources Humaines met en place et implémente une vision en matière de ressources humaines, qu'il définit en ligne directe avec la stratégie institutionnelle.

Il fait partie du comité de direction de l'institution.

Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le Directeur des Ressources humaines se situe au niveau de l'organigramme de la Direction générale. Il dépend hiérarchiquement du Directeur général de l'institution avec qui il collabore étroitement et à qui il rapporte.

Il assure la gestion opérationnelle du service du personnel et la responsabilité managériale des collaborateurs de l'équipe de ce service ainsi que des cellules qui en dépendent

b) Les missions de la fonction :

- Le DRH définit sa propre stratégie RH, et les moyens pour y parvenir ;
- Il établit les plans annuels et les budgets, définit et priorise les projets spécifiques ;
- Il développe et implémente une procédure de gestion centralisée de l'accueil, des formations, de la gestion des compétences et de la mobilité en interne: il identifie les besoins, assure le suivi et contrôle le budget. Il coordonne également les activités d'évaluation du personnel et apporte le support nécessaire aux différents intervenants ;
- En collaboration avec les personnes adéquates, il garantit le respect des obligations contractuelles relatives au personnel (contrats et règlement de travail, politique salariale, tenue des documents sociaux, veille législative,...) ;
- Il motive, inspire, développe son équipe, y instaure une mentalité orientée service clients qui vise la performance et la qualité et qui confère au département RH un rôle d'appui aux différents départements de l'Institution ;
- Il entretient des bons contacts avec les partenaires sociaux, veille à maintenir un climat social positif et constructif, négocie des accords/conventions qui sont en ligne avec la stratégie et les besoins de l'Institution, co-préside le CPPT et le Comité de négociation et concertation.

c) **Connaissances - Capacités – Aptitudes - Compétences** :

- Compétences de leader charismatique et en Lean management.
- Capacités de motiver, inspirer, et emmener ses équipes dans les différents projets stratégiques ;
- Aptitudes à la gestion de projets, notamment en amélioration des process et de l'efficacité ;
- Aptitudes à d'excellentes qualités relationnelles, de transparence, de discrétion, d'esprit analytique et collaboratif ;
- Capacités à anticiper les problématiques sociales afin de construire une relation de confiance avec le personnel et les partenaires sociaux ;
- Connaissances en droit social ;
- Aptitudes à l'utilisation des outils informatiques et utilisation d'un ERP

2. **Les modalités d'exercice**

a) **Grade** : Directeur – Fonction : Directeur des Ressources humaines

Barème : A5, avec évolution possible et package d'avantages

c) **Horaire** : Horaire variable tel que prévu au règlement de travail.

3. **Les conditions d'accès**

Par recrutement :

- Titulaire d'une licence universitaire/master ;
- Avoir une expérience confirmée dans la gestion d'équipe et la gestion de projet ;
- Justifier une expertise dans les domaines de la gestion des relations sociales et de la négociation ;
- Réussite de l'examen de sélection.

Par promotion :

- Après 4 ans en A3 ou en A4
- Réussite de l'examen de sélection

4. **Les atouts**

- Avoir une expérience de plusieurs années dans une fonction similaire au sein d'une organisation importante, exercée proche de l'opérationnel et idéalement dans le domaine hospitalier
- Connaissance du secteur hospitalier et du secteur public.
- Connaissance de la langue allemande.